

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020**

L'an **deux mille vingt** et le **onze** du mois de **décembre** à **14 h 30**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 décembre 2020**.

Date d'affichage : **8 décembre 2020**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO - M. Eric SAUVAIRE - M. Eric DUPUIS - M. Jean-Claude CUISINIER - Francis GRAÖ - M. Jean-Claude TORMO

Etaient absents : Mme France LAJOIE-GUIEU - M. Philippe NOVAK -

Absent représenté : M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. François GRECO

Secrétaire de séance : M. Eric SAUVAIRE

DELIBERATION N° 2020/ 60 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE
INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE LA DLVA**

MONSIEUR LE MAIRE EXPLIQUE :

L'objectif de la Conférence Intercommunale du Logement est de formaliser les orientations en matière d'attributions et de partager une politique en matière d'attributions de logements sociaux et d'accueil des publics prioritaires pour "arrêter d'ajouter de la pauvreté à la pauvreté".

La conférence intercommunale du logement de DLVA a été installée début juin 2018. Elle s'inscrit directement dans la loi Egalité et Citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017 et en particulier dans le volet "Mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat". Ce volet propose une série de dispositifs pour lutter contre les logiques qui consistent à loger les ménages les plus modestes dans les logements sociaux des quartiers les plus en difficultés.

